

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. COMBIEZ Francis et M. HERMENT Hervé, excusés.

#### MODIFICATION DES MODALITES DE VERSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION A LA CCBG

Exposé du maire : la commune reverse chaque année 16 132,53 € au titre des charges transférées pour les compétences voirie et bâtiments scolaires. Par ailleurs, la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais (CCBG) diminue cette somme de 7 002,74 € au titre de la Taxe Professionnelle 2001 et la compensation « part salaires ». Enfin, la commune perçoit pour le compte de la CCBG des Taxes d'Habitation et Foncières. Ces taxes évoluaient depuis 2001 chaque année en fonction de l'augmentation des bases. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le montant est fixé à celui de 2010 soit 5 496 €. Le solde d'attribution de compensation de 2011 et années à venir est fixé à 14 625,79 €. Le conseil municipal approuve cette modification qu'il faut souligner, est favorable à la commune.

#### DECISIONS MODIFICATIVES DES BUDGETS SERVICE DE L'EAU ET COMMUNE

Décide l'approvisionnement de certains comptes du budget commune et du budget annexe du service des eaux

#### DELIBERATION POUR LA DEFINITION DU TAUX D'AVANCEMENT GRADE ET CREATION DE POSTE

Le maire informe le conseil municipal sur les nouvelles dispositions introduites par la loi n° 2007/209 du 19/02/2007 relative à la fonction publique territoriale. Chaque collectivité doit définir un taux de promotion applicable à l'effectif des agents. Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 18 mars 2010, le conseil décide d'adopter le taux de 100 % pour l'avancement de grade Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, et de 100 % pour le grade d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Décide de créer les postes.

#### REGULARISATION DE FACTURE D'EAU DE PARTICULIERS

Suite à la réclamation d'un particulier contestant le montant de sa facture d'eau de mai 2010, le maire indique que divers relevés ont été effectués, qu'aucune fuite n'a été constatée ainsi qu'aucune consommation au dernier relevé. Le maire informe l'assemblée s'être entretenu plusieurs fois avec le pétitionnaire qui est très peu présent à son domicile. Décide d'établir une consommation conforme et satisfaisante pour les 2 partis.

#### DEMANDE POUR CREATION D'EMPLACEMENT BETTERAVES ROUTE DE GAUBERTIN

Prend connaissance du courrier de Michel Vincent, agriculteur spécifiant que la sucrerie de Pithiviers-le-Vieil n'assurera plus en 2011 l'enlèvement des betteraves avec des camions stationnés sur une route y compris communales. Il souhaite réaliser un accès sécurisé route de Gaubertin au lieu dit « Chemin de Beaune ». Considérant le trafic des remorques, des camions à vide et à charge, donne son accord pour que le maire délivre une autorisation. Cet accord vaut pour l'ensemble des 2 routes : Gaubertin et Croix de St Roch.

#### SENS DE CIRCULATION DES VEHICULES RUE DES HAIES

Ne donne pas suite à la proposition de rendre la rue de Haies en sens unique de l'entrée du Clos du Safran à la rue de Yèvre.

#### REUNION PUBLIQUE JANVIER 2011

Fixe la date de la réunion publique et vœux du conseil municipal au samedi 15 janvier 2011 à 10h 30

#### QUESTIONS DIVERSES

##### *❖ Déneigement des routes départementales hors bourg et hameau*

Interpelle le Conseil Général pour qu'il passe convention avec des agriculteurs afin d'assurer un déneigement efficace et rapide des routes communales hors intramuros classées non prioritaires par le département. Charge le maire de transmettre un courrier au Président du Département.



### **INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES**

#### ☺ INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2010

#### ☺ FERMETURE MAIRIE

Nous vous informons que la mairie sera fermée du 20 décembre au 03 janvier. En cas d'urgence et pour une inscription sur les listes électorales, appelez le 06.14.22.50.91.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

#### CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2010

Arrête le programme du 11 novembre 2010 : rassemblement à 11 heures devant la mairie, défilé jusqu'au monument aux morts, dépôt d'une gerbe de fleurs et vin d'honneur salle communale.

Retient le principe d'une exposition « La Grande Guerre 1914 -1918 : les poilus de Givraines » qui sera installée dans la salle communale à l'occasion de cette cérémonie en hommage des victimes de la guerre 1914/1918.

#### EMPRUNT POUR ACHAT TERRAIN ZE 120 ET ZY 14

Est informé que l'acte administratif finalisant l'acquisition des parcelles ZE 120 ET ZY 14 est signé par l'ensemble des partis et transmis au service du cadastre. Décide, en accord avec le comptable du trésor public, de les financer par un emprunt d'un montant de 15 000 €. Après avoir étudié les différentes propositions, retient l'offre du Crédit Agricole Centre Loire pour une durée de 10 ans à échéances constantes trimestrielles au taux fixe de 3,03 %.

#### DENOMINATION DES VOIERIES COMMUNALES

Arrête la dénomination des rues, voies, passages et impasses de la commune.

Ce document est consultable en mairie et sera bientôt consultable sur le site « Givraines.fr »

#### PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIIS DE PUISEAUX

Les délégués du SIIS de Puiseaux et le maire informent le conseil de leurs désaccords sur la proposition des modifications des statuts. Ils s'interrogent sur les répercussions tant au niveau de la commune que du SIIS Givraines-Yèvre des coûts financiers pour la fréquentation de la piscine (BAF) de Puiseaux.

Charge le maire de transmettre un courrier au Président du SIIS du collège de Puiseaux avec une demande d'une simulation budgétaire des 5 années à venir, de la mise en conformité des modifications des statuts en tenant compte des compétences actuelles du syndicat et de la reconduite d'une répartition des coûts de fonctionnement (50% nombre d'élèves et 50% nombre d'habitants).

#### QUESTIONS DIVERSES

##### ❖ Sécurisation de la rue de Bourgogne

Le maire fait part d'une demande des Ets Vilain pour aménager l'entrée de la parcelle ZE 120 acquise par la commune. Ces travaux, à la charge de l'entreprise, permettraient notamment un chargement et déchargement sécurisés d'engins agricoles (effectués actuellement sur la chaussée). Le conseil ne souhaite pas pénaliser l'entreprise dans ses activités et donne son accord pour une location à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 d'une surface à arrêter entre les Ets Vilain et la commune et dans des conditions qui restent à définir.

##### ❖ Réunion du CCAS

Le CCAS réuni le 18 octobre a fixé le repas de fin d'année au dimanche 12 décembre.

Retient la proposition des délégués du CCAS pour qu'une 2<sup>ème</sup> rencontre annuelle des personnes de plus de 70 ans soit organisée. La date du dimanche 3 avril est actuellement retenue. Son contenu et son organisation restent à définir.

##### ❖ Prochaine réunion du conseil municipal : Mardi 14 décembre 2010



### INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

#### ☺ REPAS DU CCAS

Le repas du CCAS, offert aux personnes de 70 ans et plus, aura lieu le **dimanche 12 décembre**. Pour toutes les autres personnes qui souhaitent y participer, le prix est fixé à 25 euros.

#### ☺ RECYCLAGE DES CARTOUCHES

Rappel : vous pouvez déposer vos cartouches jet d'encre et laser usagées, à la mairie.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

#### LOCATION DE LA PARCELLE 349-ZM 13 (DITE DE LA BASCULE)

Le maire rappelle que depuis son acquisition en juillet 2002, la commune loue à 3 exploitations agricoles de façon temporaire de septembre à novembre, la parcelle dite « la bascule » section 349-ZM 13 au lieu dit « les Soixante Six » pour le stockage de betteraves. Suite au remembrement, le maire a fait parvenir un courrier à ces agriculteurs pour connaître leurs intentions et besoins d'utilisation dans les prochaines années.

L'EARL La Croix St-Edme, Vincent Michel et Beaudichon Grégory confirment leur souhait de continuer à utiliser cette parcelle. Le conseil donne son accord pour une location temporaire et reconductible annuellement aux tarifs actuels. Une convention sera signée entre la commune et les locataires pour préciser les conditions d'utilisation : durée, entretien, nettoyage en fin de campagne ...

#### ANALYSE DE L'EVOLUTION DES PARTICIPATIONS COMMUNALES AUX DIFFERENTES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Le maire commente certaines évolutions significatives des participations communales aux différentes structures intercommunales. Globalement de 2001 à 2009, leur part dans le budget de fonctionnement est passée de 18,5% en 2001 à 33 % en 2009.

Forte augmentation pour le **SIIS de Givraines – Yèvre-la-Ville** (19 734€ en 2001 et 47 231€ en 2020) due notamment à la prise en charge à partir de 2008 de la participation au SIIS de Puiseaux pour les séances de piscine des écoles primaires, à l'éveil musical avec une classe supplémentaire, à la réponse à de nouveaux besoins tant en garderie, cantine et enseignement.

- ❖ Augmentation significative demandée par le **SIIS de Puiseaux** pour les séances de piscine des collégiens et enfants de primaire (4 410€ en 2001 et 12 922€ en 2010) suite aux augmentations frais de fonctionnement de la piscine et à la modification de la méthode de calcul pour la participation des communes.
- ❖ La commune verse une participation à la **CCBG** suite aux transferts de certaines charges : en 2006 pour la voirie (route entre route de La-Neuville et route de Puiseaux et route de Givraines à Gaubertin) pour un montant annuel fixe de 3 311€ et des bâtiments scolaires en 2008 pour un montant annuel fixe de 12 821€. Il est rappelé que le CCBG assure les travaux d'entretien et investissements concernant ces 2 compétences.
- ❖ Concernant le SDIS (Service de défense et Incendie du Loiret) le versement est passé de 3 403 € en 2001 à 5 967 € en 2009.

#### DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES COUTS DE REMEMBREMENTS PAR LOCATAIRE

Le maire informe le conseil avoir reçu du GAEC Douine, locataire de la parcelle ZD70 « le chemin des ânes » une demande remboursement des frais de remembrement pour cette parcelle. Le conseil rappelle que si ce locataire avait donné son accord de prise en charge de ces frais au début de remembrement et décide donc de ne pas donner suite à ce courrier et rappelle qu'en cas de contestation, le locataire a toujours la possibilité de rompre le bail.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### ❖ Factures eau et assainissement

Concernant l'augmentation des factures d'eau et d'assainissement, le maire rappelle que la commune n'a pas augmenté ces tarifs d'eau depuis octobre 2002 et d'assainissement depuis avril 2004. Par contre, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a institué des nouvelles taxes basées sur la consommation d'eau que la commune lui reverse en intégralité (Lutte contre la pollution, et modernisation des réseaux de collectes). Le maire rappelle que ces deux taxes vont augmenter jusqu'en 2012. Pour tous renseignements concernant ces taxes vous pouvez vous informer sur le site [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr).

### ❖ Dépôt de betteraves le long des routes communales

A la demande de certains agriculteurs, le conseil donne son accord pour que des chargements de betteraves puissent se faire sur la route intercommunale de Givraines à Gaubertin et la route communale d'Intvilliers à Gaubertin. Compte tenu du manque de solidité de ces axes (comme toutes les routes communales faites sur des chemins d'exploitation), il demande à ce que les camions à charge circulent sur la partie restante la plus courte et que la partie située le long des lieudits « chemin de Beaune et Point Hélène » ne soit utilisée qu'à vide compte tenu son très mauvais état. Charge le maire d'informer la sucrerie de Pithiviers le Vieil de ces dispositions.

Le maire rappelle que toute sortie d'un espace empierré et tout chargement sur voie publique sont obligatoirement soumis à autorisation communale ou départementale selon la nature de la voirie.



## INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

### ☹ CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Attention, les chenilles processionnaires du pin sont en éclosion dans les pins. Je rappelle que celle-ci sont particulièrement dangereuse. La chenille processionnaire est présente sur notre commune. Rappel : il s'agit d'un organisme nuisible. Les chenilles libèrent dans l'air une grande quantité de poils urticants qui peuvent être à l'origine de nombreuses réactions allergiques, parfois graves. Ce risque d'urtication est aussi important pour les animaux domestiques (chiens et chats). (Ex : allergies, démangeaisons, œdème, nécrose de la langue.

### ☺ FRELONS NOIRS

Attention, la présence du frelon noir asiatique est maintenant dans le bassin parisien. Je vous informe que le frelon asiatique est un redoutable prédateur d'abeilles, capable de réduire à néant une ruche en quelques minutes, le frelon asiatique possède la particularité de se reproduire massivement et rapidement. Les piqûres sont dangereuses. Le dard peut perforer 6mm de tissus.

### ☹ PASSAGE A LA TNT LE 18 OCTOBRE 2010 A MINUIT

**Attention** à compter du 18 octobre à minuit l'ensemble des émetteurs de télévision bascule au numérique. Conséquence : tout téléviseur doit être équipé de la TNT ce qui est le cas des téléviseurs achetés à partir de mars 2008.

Si votre téléviseur a été commercialisé entre 1981 et mars 2008 : l'équipement d'un boîtier décodeur ou la pose d'une parabole est obligatoire.

Tous les téléviseurs commercialisés avant 1981, s'ils ne sont pas dotés d'une prise péritel devront être remplacé.

Une aide à l'équipement pourra être accordée aux personnes de plus de 70 ans exonérées de redevance audiovisuelle et dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 8 000 € par an pour la 1<sup>ère</sup> part (+ 1 500 € par demi-part supplémentaire).

N'hésitez pas prendre contact avec un professionnel signataire de la Charte « Tous au numérique ».

Si besoin, prendre contact avec le secrétariat de la mairie de Givraines.

### ☹ FUMÉES DE JARDIN (RAPPEL)

Les feux dans les jardins pour brûler des déchets végétaux ne sont pas interdits. MAIS ils ne sont tolérés que dans le respect du voisinage (fumées, risques de propagation ...). En cas de vent défavorable, aucun allumage ne doit se faire. Ne pas oublié que tout manquement constaté à ce principe est amendable.

Il est rappelé que 3 déchetteries accueillent ces déchets verts (Pithiviers, Puiseaux et Beaune).



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

Le Conseil Municipal :

#### PROLONGATION DES RESEAUX RUE DE PETITON

Vu l'accord donné par le conseil municipal pour la construction d'une maison d'habitation dans le cadre d'une installation en tant que jeune agriculteur, rue de Petiton sur les parcelles AB 308, 15, 16, 17,22 et ZL 16 et 17, décide, à l'unanimité, d'effectuer la prolongation des réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif, d'électricité et pose d'une borne incendie jusqu'à la parcelle AB22. Ces travaux seront réalisés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

#### RENOUVELLEMENT CONTRAT SEGILOG

Décide de renouveler l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels, de prestation de services de maintenance et de formation de SEGILOG pour une durée de trois ans à compter du 01/07/2010 pour un montant de 1 320 € HT pour « la cession du droit d'utilisation du logiciel » et pour un montant de 480 € HT pour « la maintenance et formation ».

#### RAPPORTS 2009 DU SITOMAP ET DE BGV

Approuve le rapport 2009 du SITOMAP (Syndicat Intercommunal de collecte des ordures ménagères du Pithiverais) ainsi que celui de BGV (Beauce Gâtinais Valorisation). Ces 2 rapports sont consultables en mairie.

#### DELIBERATIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Décide l'approvisionnement des comptes 205 (/2158) et 658 (/678) nécessaire aux opérations suivantes : règlement facture SEGILOG et ajustement TVA.

#### ACCORD SUR DIFFERENTS TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL DU LOIRET

Décide d'effectuer les travaux suivants et de faire des demandes de subventions au Conseil Général du Loiret au titre de l'aide aux communes à faible population pour chacun d'eux :

- remise en état de la canalisation du chauffage central de la mairie (en lien avec la CCBG pour les écoles) par l'entreprise SIMON à Chilleurs aux Bois pour 3 045,02 € TTC,
- remplacement du portail du château d'eau suite aux détériorations et plainte en gendarmerie, par l'entreprise DESJARDINS de Villemandeur pour 1 836,34 € TTC. Une déclaration à l'assurance a été effectuée.
- remplacement du carrelage chez un particulier suite aux dégradations dues aux infiltrations d'eau lors de l'aménagement de la Place, par l'entreprise BAZIN-PAILLOUX à Givraines pour 1 367,14 € TTC. Une déclaration à l'assurance a été effectuée.
- Entretien des voiries communales avec des points à temps par l'entreprise E TP à Sermaises pour 3 173,59 € TTC.



### INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

#### ☺ FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée du mardi 20 juillet au lundi 9 août 2010 inclus.  
Une permanence est assurée les samedis de 10h 30 à 12h.  
En cas d'urgence, contacter le 06 14 22 50 91 ou s'adresser à l'adjoint.

#### ☺ ACTIVITES D'ETE CCBG AVEC ANIM'ADO

Le programme d'été des activités pour les jeunes de 11 à 18 ans est disponible sur le site Internet de la CCBG dédié au service jeunesse (accueil CCBG / compétences / jeunesse)  
**Contacts** : Déborah NIAF, Coordinatrice Action Jeunesse (06.50.74.94.69) & Sébastien COSSAT, Animateur (02.38.39.82.59)



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice excepté Mme RIVIERRE Gisèle et M. BRENDEL Marc, excusés.

Le Conseil Municipal :

**PROGRAMME DU 14 JUILLET**

Décide d'organiser les festivités selon le programme suivant :

13 juillet : rendez-vous à la salle communale dès 21h 30 avec distribution de boissons, gâteaux, .... pour petits et grands, départ du défilé avec lampions et accompagnement musical dans les rues du bourg (rue de Yèvre, rue des Haies et retour par la rue de Boynes), tir du feu vers 22h 30.

14 juillet : jeux pour tous les âges sur le terrain salle communale à partir de 16h30, vin d'honneur vers 18h45, goûter gratuit offert par la commune.

**CHOIX DU CABINET D'ETUDE POUR REALISER LE DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Après avoir entendu les conclusions de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 12 mai 2010, choisit l'entreprise la mieux-disante, à savoir SEAF 959, rue de Bourgogne 45160 à OLIVET pour établir un diagnostic du réseau d'eau potable.

Demande une subvention au taux maximum au Conseil Général du Loiret et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

**CHOIX DU CABINET D'ETUDE POUR REALISER LE DIAGNOSTIC DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES**

Après avoir entendu les conclusions de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie le 12 mai dernier, choisit l'entreprise la mieux-disante, à savoir la SARL BIOS 18, rue de la Mothe 89110 Aillant /Tholon pour établir un diagnostic de la station de traitement des eaux usées.

Demande une subvention au taux maximum au Conseil Général du Loiret et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

**RAPPORTS ANNUELS 2009 DES SERVICES DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Après avoir entendu le maire lire et commenter le rapport annuel 2009 de l'eau et celui de l'assainissement, le conseil en accepte le contenu. Ces rapports sont à la disposition de la population et consultables en mairie.

**QUESTIONS DIVERSES**

✓ **ALLOCATIONS EN NON-VALEUR "BUDGET ANNEXE DE L'EAU"**

Vu qu'il n'a pas été possible de faire le recouvrement de produit du service des eaux, le conseil décide l'allocation en non-valeur des produits et des frais de poursuite dont le montant s'élève à la somme de cent trente et un euros.

Décide l'approvisionnement nécessaire à cette opération par la décision modificative suivante :

<i>Section</i>	<i>Sens</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>
Fonctionnement	Dépenses	654 Pertes sur créances irrécouvrables	+ 80.00 €
Fonctionnement	Dépenses	615 entretiens et réparation	- 80.00 €

✓ **ALLOCATIONS EN NON-VALEUR "BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT"**

Vu qu'il n'a pas été possible de faire le recouvrement de produit du service d'assainissement, le conseil décide l'allocation en non-valeur des produits et des frais de poursuite dont le montant s'élève à la somme de cinquante huit centimes.

Décide l'approvisionnement nécessaire à cette opération par la décision modificative suivante :

<i>Section</i>	<i>Sens</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>
Fonctionnement	Dépenses	654 Pertes sur créances irrécouvrables	+ 10.00 €
Fonctionnement	Dépenses	615 entretiens et réparation	- 10.00 €

✓ **ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2009/33 « APPROBATION DES STATUTS DU SIIS »**

Vu la compétence de la CCBG depuis le 01/01/2008, vu la délibération 2009/10 du SIIS de Givraines - Yèvre en date du 24 Août 2009 approuvant la modification des statuts, décide d'approuver les nouveaux statuts du SIIS.

✓ **RESERVES DE TERRE DE LA COMMUNE**

Déplore que des entreprises et des particuliers se permettent de prendre de la terre sur les réserves de la commune sans autorisation du maire ou de l'adjoint. Demande que les personnes concernées compensent les quantités soustraites et à ce que de tels comportements ne se reproduisent plus, sous peine de poursuites pour vol de biens d'autrui.

### ✓ CHEMINS COMMUNAUX

Remercie les agriculteurs ayant pris l'initiative de mettre en état et d'ensemencer (fétuque, ray gras...) certains chemins communaux.

**Rappel** : les chemins doivent être laissés libres de circulation. Aucun enrouleur, engin, chariot de tuyaux .... ne doit y être garé ou stocké. Ces chemins étant des espaces publics doivent rester en bon état. Il est interdit, notamment, de s'en servir comme tournières, de les traiter, de les arroser. Un courrier sera adressé à l'ensemble des exploitants précisant ces consignes.

### ✓ REMEMBREMENT

1/ Demande aux propriétaires de terrains de bien vouloir venir en mairie chercher, **avant le 18 juin**, les notifications de procès verbal de remembrement de la commune de Givraines comprenant l'inventaire avec données cadastrales des nouvelles parcelles.

2/ L'Association Foncière de Remembrement de Givraines se réunira jeudi 3 juin 2010 pour procéder à l'élection de son bureau.



## INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

### ☺ SOIREE CULTURELLE "VOIX D'ORPHEE"

**Vendredi 18 juin à 21h30** alors que l'obscurité enveloppera sereinement le village, un spectacle unique, son et lumière, embrasera le cœur de la place de Givraines.

« Chemins », thème de cet enchantement nocturne, est un spectacle Arts Plastiques et Musique qui emmènera le spectateur dans un monde féérique où les contes et légendes ne sont jamais très loin.

Spectacle pluridisciplinaire mêlant à la fois les musiciens et chanteurs de « La Voix d'Orphée » : Florence Zuretti (mezzo-soprano), Mathilde Sauvez (pianiste) et Loïc Ervé (tubiste) et nos artistes givrainois : Jean Anguera (sculpteur), Bernadette Després (illustratrice de la célèbre Bande Dessinée Tomtom et Nana) et Denis Charignon (artiste de l'art singulier).

**Rappel** : les personnes habitant Givraines doivent venir à la mairie retirer leur place nominative gratuite avant le 17 juin 18h 30.

### ☺ FACTURE EAUX-ASSAINISSEMENT

Pour des raisons comptables, vous recevrez deux factures, l'une pour l'eau et l'autre pour l'assainissement. Merci, de bien vouloir régler ces factures par chèques séparés ou en espèce en vous rendant au trésor public à Pithiviers.

### ☺ INSCRIPTIONS TRANSPORT SCOLAIRE LYCEES DE PITHIVIERS avant le jeudi 17 juin 2010

Les enfants utilisant le transport scolaire pour les lycées de Pithiviers (Duhamel du Monceau et Lycée Professionnel Jean de la Taille) doivent venir s'inscrire en mairie avant le jeudi 17 juin 2010.

A défaut d'inscription et passée cette date, aucune inscription ne sera acceptée.

**Rappel** : les enfants hors secteur scolaire de Pithiviers (collèges Denis Poisson et St-Grégoire) donc non subventionnables, ne pourront être acceptés qu'à titre exceptionnel et ce, que dans la limite des places disponibles. Une carte leur sera alors remise 15 jours après la rentrée scolaire.

### ☺ PROPRIETAIRE DE CHIENS

La loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux à introduit l'obligation pour les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ième</sup> catégorie d'obtenir un permis de détention pour l'animal avant le 31/12/2009.

Le permis de détention est délivré par le maire de la commune de résidence du propriétaire ou détenteur du chien. Ce permis est délivré sur présentation de certaines pièces (évaluation comportementale, attestation d'aptitude à la formation de 7 heures...).

La loi punit de trois mois d'emprisonnement et de 3 750 € les propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> ou de 2<sup>ième</sup> catégorie ne possédant pas de permis de détention. Les sanctions peuvent atteindre jusqu'à 100 000 € et plus et 10 ans de prison en cas d'agression du chien avec des circonstances aggravantes.

**Rappel** : Il est obligatoire de tenir en laisse les chiens dans les rues et dans tout espace publique.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

Le Conseil Municipal :

#### PROGRAMME DU 8 MAI 2010

Décide du programme suivant : rassemblement à 11 heures devant la mairie, dépôt de la gerbe de fleurs au monument aux morts, vin d'honneur à la salle communale.

#### DENEIGEMENT

Décide de passer une convention relative à un secours auxiliaire des agriculteurs pour la réalisation de la viabilité hivernale sur le réseau routier à la charge de la commune. Cette convention permet de régulariser et de protéger les agriculteurs chargés du déneigement sur la commune avec la lame. Les deux agriculteurs désignés par le conseil sont : M. COMBIEZ Francis et M. VINCENT Michel.

Le prestataire sera rémunéré sur le temps d'intervention et calculé sur la base du tarif d'entraide.

La convention est conclue pour une période de 5 ans jusqu'aux prochaines élections municipales.

Le maire rappelle que lui seul ou l'adjoint au maire prend la décision d'intervention.

#### AGENDAS 21 : ANALYSE ET VALIDATION DE LA SYNTHÈSE DE L'AUDIT ÉTABLI PAR L'ASSOCIATION « NOTRE VILLAGE, TERRE D'AVENIR »

Prend connaissance de la synthèse d'évaluation (diagnostic) de Givraines réalisée par Céline Pinot de l'association « Notre Village » le 1<sup>er</sup> avril 2010 : points forts, points faibles, points à améliorer et critères discriminants. Après y avoir proposé quelques corrections, valide ce diagnostic qui servira de base de travail pour le comité de pilotage qui se réunira la 1<sup>ère</sup> fois le 4 mai 2010.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### ✓ ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT »

Le maire informe le conseil que la commune a reçu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2009 portant constitution de l'Association Foncière de Remembrement de Givraines. Celle-ci se réunira très prochainement pour élire son bureau.

##### ✓ SPECTACLE DE LA VOIX D'ORPHEE LE 18 JUIN

Suite à la décision du conseil du 6 avril d'offrir l'entrée gratuite aux habitants de Givraines pour le spectacle lyrique proposé par la « Voix d'Orphée », les personnes intéressées peuvent venir retirer leur billet en mairie à compter du 18 Mai. Ces billets seront nominatifs et obligatoires pour assister à ce spectacle.



#### **INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES**

##### ☺ LOTO ANIM'ADOS DE LA CCBG

Un loto est organisé **samedi 15 mai 2010 à 19H30** à la salle communale de **Givraines** (inscriptions ouvertes 1 heure avant) de nombreux lots à gagner : VTT homme, balancelle, appareil photo numérique, piscine, hamac...) Buvette et restauration sur place. Tarif : 1 carton : 4 €, 5 cartons : 16 €. Renseignements : 02.38.39.82.59/06.50.74.94.69 /anim-ado@orange.fr

##### ☺ FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée du mardi 11 mai au vendredi 14 mai. Permanence le samedi 15 mai.





Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

Le Conseil Municipal :

### VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2010

Vote à l'unanimité le :

- ❖ Budget Unique de la commune s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 264 750 € et en investissement à la somme de 255 847 €.
- ❖ Budget Unique des eaux s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 62 466 € et en investissement à la somme de 50 493 €.
- ❖ Budget Unique l'assainissement s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 93 763 € et en investissement à la somme de 79 977 €.

### VOTE DES 3 TAXES FISCALES

Décide, à l'unanimité :

l'augmentation de 1 % du taux des 3 taxes pour une recette totale attendue de 87 595 €.

	Taux 2010 en %		Moyenne départementale
	commune	à reverser à CCBG	
Taxe d'habitation	8,20	0,55	16,33
Foncier bâti	14,21	0,83	25,89
Foncier non bâti	29,0	1,81	41,68

### DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAU POTABLE

Entend le maire rappeler que le dernier diagnostic du réseau d'eau date de février 2000 et qu'il serait nécessaire d'en refaire un nouveau.

Le maire informe que M. Emmanuel CAMPO, animateur du contrat global de l'agence de l'eau Seine Normandie au syndicat de pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, peut aider la commune à établir un cahier des charges et procéder à l'analyse des offres. Cette consultation d'entreprises pourrait contenir les points suivants : détection des fuites, état de fonctionnement et préconisations d'amélioration des vannes de fermeture du château d'eau, et de la protection incendie. Une option sera intégrée portant sur l'analyse de l'état des compteurs chez les particuliers.

L'Agence de l'eau finance ce diagnostic à hauteur de 50% et le Conseil Général 10%.

Le conseil décide de lancer cette étude et autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'établissement de cette consultation.

Le maire précise qu'un certain nombre de particuliers possède toujours des canalisations en plomb. La commune pourrait faire réaliser des travaux de réhabilitation sous maître d'ouvrage délégué pour le compte des propriétaires qui pourraient ainsi bénéficier d'un emprunt à taux 0% de la part de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Une consultation des propriétaires devrait être lancée après le prochain conseil municipal.

### DIAGNOSTIC DE LA STATION D'EPURATION

Après avoir précisé la fragilité des installations d'épuration et rappelé que la capacité des rejets (fossés) est arrivée à son maximum, M. GUERINET propose de faire une étude sur la station d'épuration portant sur les points suivants : analyses et préconisations des améliorations à apporter sur les rejets et le traitement des eaux usées. Cette étude devra spécifier la planification des interventions selon le degré d'urgence et tenir compte de l'augmentation de la population prévisible à moyen et long terme.

L'Agence de l'eau finance ce diagnostic à hauteur de 50% et le Conseil Général 10%.

Le conseil décide de lancer cette étude avec l'appui d'Emmanuel CAMPO, animateur du contrat global de syndicat de pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pour établir le cahier des charges et procéder à l'analyse des offres. Il autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires à l'établissement de cette consultation

### AUTORISATION AU MAIRE DE DEFENDRE UNE REQUETE D'UN PARTICULIER AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Le maire informe le conseil qu'une requête portant sur l'Association Foncière de Remembrement avec demande d'astreinte financière a été déposée au Tribunal Administratif par Mme THIERCELIN Isabelle à l'encontre de la commune. Il demande au conseil de l'autoriser à défendre les intérêts de la commune et de pouvoir confier la présentation du mémoire à un avocat. Le conseil à l'unanimité autorise le maire à défendre cette requête et l'autorise à confier le mémoire de la commune à un avocat.

## QUESTIONS DIVERSES

### ✓ SITE INTERNET « GIVRAINES »

Le site « [www.givraines.fr](http://www.givraines.fr) » est ouvert depuis début mars 2010. Le conseil remercie l'équipe de conseillers municipaux qui s'est mobilisée sur ce projet depuis décembre dernier. Les impressions, remarques et suggestions de tous seront les bienvenus et à transmettre en mairie.

### ✓ SPECTACLE DE LA VOIX D'ORPHEE LE 18 JUIN

Relayant la proposition d'un administré, le maire propose l'accès gratuit aux habitants de Givraines au spectacle lyrique organisé le 18 juin 2010 sur la place de Givraines par « la voix d'Orphée ». Cet effort de la collectivité (10 € par personne) est à inscrire comme une aide au développement pour l'accès à la culture des Givrainois.

Une information sera donnée dans le prochain compte rendu pour que les personnes désirant participer à ce spectacle viennent chercher leur ticket gratuit et nominatif au secrétariat de mairie.

### ✓ AGENDA 21 DE GIVRAINES

Le maire rappelle l'engagement volontaire de la commune d'inscrire ses actions à venir dans le cadre du Développement Durable. Avec l'association « Notre Village » choisie pour accompagner la commune, la démarche a commencé le 1<sup>er</sup> avril par la réalisation d'un diagnostic complet de la commune sur les 3 volets (environnement, économie et social) et la visite de la commune. En soirée, lors de la réunion publique, le Comité de pilotage a été créé avec 17 membres (8 élus et 9 non élus). Il se réunira la 1<sup>ère</sup> fois le 4 mai à 20h 30.

### ✓ REMEMBREMENT

M. le Maire informe le conseil que l'envoi par le Conseil Général des factures liées au remboursement démarre cette semaine. Les destinataires sont les propriétaires ou les exploitants ayant demandé à se substituer à leurs propriétaires. Pour toute information, prendre contact avec lui.

### ✓ SYNDICAT DE TRANSPORTS SCOLAIRE DE PITHIVIERS

M. Hervé HERMENT, délégué du syndicat, présente un compte rendu de la dernière réunion du syndicat. Le syndicat espère, après 2 ans de résultats infructueux, trouver en 2010, les financements suffisants pour réaliser l'abri bus devant le Lycée. Coût estimatif de 60 000 €.

### ✓ FLEURISSEMENT DE PRINTEMPS

M. Le maire et l'ensemble du conseil municipal remercient Jean-Marc pour le fleurissement de la commune et demande à chacun de bien vouloir respecter le travail effectué.



## **INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES**

### ☺ RELEVÉ DE COMPTEUR

L'agent communal effectuera les relevés dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) à compter du 19 avril 2010. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

### ☺ INSCRIPTIONS A L'ÉCOLE MATERNELLE

La directrice de l'école maternelle de Givraines recevra les parents des enfants nés en 2007 pour l'inscription en Petite Section aux dates suivantes : le vendredi 23 avril de 16h 30 à 18h 00 et le mardi 27 avril de 16h 30 à 18h 00. Vous devrez vous munir de votre livret de famille et d'un certificat médical attestant la mise à jour des vaccins. Ecole maternelle, rue de la mairie ; tél : 02.38.34.21.82.

### ☺ INSCRIPTIONS A LA RUCHE DE FAMILLE RURALE DE YÈVRE LA VILLE EN JUILLET 2010

Les inscriptions de la ruche pour la période du 05 Juillet au 30 juillet 2010 au centre aéré (Yèvre la Ville) auront lieu le mardi 20 avril à 17h 00 à la salle des fêtes de Yèvre la ville. Se munir du carnet de vaccination, n° CAF ou MSA, et du document du quotient familial. (Tarif pour commune de Yèvre et Givraines 1 semaine = 70 €, 2 semaines = 135 €, 3 semaines = 170 €, 4 semaines = 225 €). Contact et information : PASQUET Nadine : 02.38.34.25.65.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

Le Conseil Municipal :

#### COMPTE RENDU DU 23 FEVRIER 2010

Approuve le compte rendu de la séance précédente

#### ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE

Entend l'exposé fait par M. Pierre CERTELET, comptable à la Direction Générale des Finances Publiques sur la situation financière de la commune de Givraines à la fin 2009.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### ✓ EMBAUCHE D'UNE PERSONNE POUR L'ENTRETIEN

Considérant qu'il est nécessaire jusqu'à la fin de l'année 2010, qu'un certain nombre de tâches seront à effectuer, qu'elles ne pourront l'être par l'employé communal seul et qu'il est nécessaire que l'agent communal soit remplacé lors de ses congés de printemps, d'été et d'hiver, décide le recrutement direct d'un agent non titulaire pour une durée de 10,5 mois à compter du 22 mars 2010 et jusqu'au 31 Décembre 2010. Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien, pour une durée de 80 heures sur la période. L'agent pourra, en fonction des besoins de la commune, être amené à faire des heures complémentaires.

##### ✓ AVENANT CONSTRUCTION DU BATIMENT COMMUNAL

Vu le marché initial d'un montant de 61 311 € HT concernant la construction d'un bâtiment communal à usage de remise matériels et d'engins communaux en date du 30 juillet 2008 et accepté par délibération en date du 30 juillet 2008, notifié le 01 octobre 2008 à l'entreprise BARBOT CM SAS « Les Morinières » BP 49 - 37160 DESCARTES pour l'attribution du lot n°02 : Charpente métallique-couverture /zinguerie-bardage-fermetures-menuiserie-escalier-garde-corps et visé par la sous-préfecture en date du 17 septembre 2008.

Vu le procès-verbal de réception avec la mise en réserve de plusieurs éléments non conformes. Vu la proposition en date du 13 juillet 2009 de l'avenant négatif de l'entreprise BARBOT, le conseil décide d'approuver cet avenant qui entraîne une diminution du marché de 31,70 € HT soit un nouveau marché de 61 279.30 €.

Le maire informe que des pénalités de retard sont déduites du marché pour un montant de 1 200 € HT.



Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUÉRINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, exceptés : Jacky Delafoy et Hervé Herment, excusés.

Le Conseil Municipal :

#### Approbation du règlement intérieur du service des eaux

Après avoir apporté toutes les modifications nécessaires et pris en compte l'avis et les changements à faire de chacun, le conseil délibère et approuve le règlement intérieur de l'eau. Celui-ci sera mis à disposition du public.

#### Vote et approuve les comptes administratifs 2009 de la commune et des budgets annexes suivant

##### ❖ **Budget principal commune**

Section fonctionnement : Résultat de clôture 223 038,10 €. € dont 31 42,57 € pour l'année 2009 (247 769,95 € en recettes et 216 727,38 € en dépenses).

Section investissement : Résultat de clôture – 200 331,36 €.dont – 395 351,15 € pour l'année 2009 (19 242,00 € en recettes et 414 593,15 € en dépenses).

##### ❖ **Budget annexe de l'eau**

Section fonctionnement : Résultat de clôture 24 423.11 € dont 9 557.48 € pour l'année 2009 (35 591.67 € en recettes et 26 034.19 € en dépenses).

Section investissement : Résultat de clôture 5 419.10 € dont – 31 847.77 € pour l'année 2009 (17 392.30 € en recettes et 49 240.07 € en dépenses).

##### ❖ **Budget annexe de l'assainissement**

Section fonctionnement : Résultat de clôture 19 403.89 € dont 19 403.89 € pour l'année 2009 (89 577.22 € en recettes et 70 173.33 € en dépenses).

Section investissement : Résultat de clôture 2 633.34 € dont 62 722.30 € pour l'année 2009 (108 921.8 € en recettes et 46 198.78 € en dépenses).

#### Vote et approuve les comptes de gestion 2009 de la commune et des budgets annexes proposés par le comptable du trésor

Décide d'approuver les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par M. CERTELET Pierre, respectivement pour les budgets de la commune, le budget annexe de l'eau et le budget annexe de l'assainissement, visés et certifiés par le maire, ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

#### Incorporation des parcelles ZA 307 ET ZH 164 vacantes et sans maître dans le domaine communal

Suite à l'accord du conseil municipal du 24 mars 2009, le Maire rappelle qu'un arrêté portant constatation de biens présumés vacants (Parcelle ZA 307 et parcelle ZH 164) avait été pris en mai 2009. Vu que le délai de six mois d'affichage est dépassé et qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable pour poursuivre la procédure d'incorporation dans le domaine communal de ces biens comme vacants et sans maîtres.

#### Point sur le Plan d'Accessibilité de la Voierie et des Espaces publics (PAVE)

Considérant la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, décide de se joindre à la proposition de la CCBG pour un appel d'offre groupé concernant le diagnostic des voiries et espaces publics. Souhaite intégrer dans ce diagnostic le volet accessibilité des bâtiments publics.

#### Permanences des élections régionales le 14 et 21 mars 2010

Etablit les permanences du bureau de vote pour les élections régionales du 14 et 21 mars 2010.

#### Questions diverses

##### ❖ **Concours national de fleurissement et d'embellissement de la France**

Le maire informe que la commune a reçu au titre de l'année 2009, le prix d'Encouragement pour le développement de son fleurissement. La commission cadre de vie propose de poursuivre son effort de fleurissement, sans s'inscrire dans la recherche d'un prix de catégorie supérieure

❖ **Feu d'artifice 14 juillet 2010**

Décide l'achat d'un feu d'artifice pour la fête du 14 juillet. Le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet au soir. Souhaite renouveler le défilé de lampions le 13 juillet au soir. Une information auprès des parents et des habitants sera faite ultérieurement.

❖ **Vol de biens communaux**

Le maire et le conseil se disent scandalisés par le vol de 3 robinets d'eau extérieurs placés sur des bâtiments publics (école, salle et bâtiment communaux). Une plainte auprès de la gendarmerie a été déposée.

❖ **Convention avec le Conseil Général relative à l'assistance assainissement**

Le maire rappelle qu'une convention a été signée entre le Conseil Général du Loiret et la commune pour que le service d'assistance eau et assainissement assure les contrôles du fonctionnement de l'assainissement collectif. Lors de la réunion d'échanges le 8 février, M. Ravaux du service SATESE a remis son rapport 2009 et confirme le bon fonctionnement après avoir avancé plusieurs remarques : le fonctionnement de la station est délicat et fragile mais le travail d'entretien régulier et préventif des élus et surtout Jean-Marc Taudon assure des rejets de qualité environnementaux inférieurs aux normes imposées. L'évacuation des eaux traitées devra être étudiée rapidement car les 3 fossés sont à saturation. Prévoir également une réflexion à moyen terme sur un système de traitement mieux approprié.



## INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

➤ **Ramassage des encombrants**

Le ramassage des objets encombrants au porte-à-porte sera organisé dans la commune le :  
**MARDI 16 MARS 2010**

Les objets devront être déposés, avant 7 heures sur le trottoir, en bordure de voie publique, à l'emplacement habituel des ordures ménagères.

**Rappel**

Ne sont pas compris dans la dénomination des objets encombrants les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) tels que : Réfrigérateurs, gros électroménager, télévisions, ordinateurs, petit électroménager, équipements électriques,...)

Ne peuvent être pris les objets dépassant un poids supérieur à 50 kg et de plus de 1.50 m

Ne peuvent être pris les déblais, graviers, décombres, débris de travaux, pneus, véhicules légers, tracteurs, huiles, hydrocarbures, produits liquides, matière chimique ou explosive, bouteille de gaz, batteries.

➤ **Fermeture exceptionnelle de la Mairie**

La mairie sera fermée les mardi 2 mars et jeudi 4 et 11 mars 2010

